

Rapport

# Groupe Hydrogaz

Bilan d'avancement CO<sub>2</sub> et plan d'action énergie

Novembre 2025

Pour la période 2024

Steven Forthomme

## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
1.1. Le défi du changement climatique.....	3
2.1. Général.....	4
2.2. Donnée de base.....	4
2.2.1. Descriptif de l'organisation.....	4
2.2.2. Structure d'organisation.....	5
2.2.3. Année de référence.....	5
2.2.4. Période de déclaration.....	5
2.2.5. Vérification.....	5
2.3. Démarcation.....	6
2.3.1. Limites organisationnelles.....	6
2.3.2. Changement d'organisation.....	6
2.3.3. Projets avec avantage échelle de performance CO2.....	6
2.4. Méthode de calcul.....	7
2.4.1. Scopes/Étendues.....	7
2.4.2. Méthode de calcul actuelle et facteurs de conversion.....	9
2.4.3. Exclusions.....	9
2.4.4. Émissions de CO2 biogéniques et élimination de CO2.....	10
2.4.5. Sources de données et incertitudes.....	10
<b>3. Emissions carbone.....</b>	<b>11</b>
3.1. Empreinte carbone par source d'émission.....	11
3.1.1. Général.....	11
3.1.2. Empreinte carbone par Scope.....	11
3.1.3. Empreinte carbone par chiffre d'affaires.....	12
3.1.4. Empreinte carbone par ETP.....	12
3.2. Émissions directes du chauffage.....	12
3.3. Émissions indirectes de l'électricité.....	13
3.4. Émissions directes des équipements.....	14
3.5. Émissions directes des véhicules de société.....	15
<b>4. Plan d'action.....</b>	<b>16</b>
4.1 Identification.....	16
4.2 Prioritisation.....	16
4.3. Analyse et validation des scénarios.....	16
4.4. Mesures retenues.....	16
4.5. Mise en œuvre et suivi.....	17
4.6. Liste des mesures.....	17
4.7. Objectifs.....	19
4.7.1. Objectif propre.....	19
4.7.2. Analyse comparative.....	19
<b>5. Conclusion.....</b>	<b>20</b>

# 1. Introduction

## 1.1. Le défi du changement climatique

Le changement climatique représente l'un des enjeux les plus critiques de notre époque. Ses conséquences ne sont plus hypothétiques : elles se manifestent déjà à travers une augmentation des événements météorologiques extrêmes, une élévation du niveau des mers, une pression croissante sur les ressources naturelles, ainsi que des risques accrus pour la santé, la biodiversité et la sécurité alimentaire. Ces impacts, bien que globaux, se traduisent également par des effets concrets à l'échelle locale, affectant les territoires, les infrastructures et les modes de vie.

Les travaux scientifiques, notamment ceux du GIEC, confirment sans ambiguïté que le réchauffement climatique observé est principalement dû aux activités humaines, et en particulier à la combustion des énergies fossiles. À ce jour, les cinq dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées à l'échelle mondiale – une tendance qui témoigne de l'urgence d'agir.

Dans ce contexte, les entreprises ont un rôle déterminant à jouer. Au-delà de la conformité réglementaire, elles ont la responsabilité – mais aussi l'opportunité – d'agir comme moteurs de la transition. Pour Hydrogaz, acteur engagé dans le secteur du bâtiment, cela se traduit par une volonté claire de réduire son empreinte carbone et de transformer ses pratiques opérationnelles, notamment sur ses chantiers.

Consciente de son impact et de sa capacité d'action, Hydrogaz a fixé un objectif de réduction de 14,6 % de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2028, par rapport à son niveau d'émissions de 2024. Cela représente une baisse moyenne de 3,65 % par an.

L'électrification des véhicules, l'efficacité énergétique, la sensibilisation des collaborateurs et le recours aux énergies renouvelables constituent les piliers de cette stratégie, validée par la direction. Si cette transition entraînera une hausse des émissions de Scope 2 (consommation d'électricité), elle permettra une réduction significative des émissions de Scope 1, contribuant ainsi à un bilan globalement positif.

## 2. Inventaire des émissions

### 2.1. Général

Ce rapport a été préparé sur la base des lignes directrices de l'échelle de performance CO2 conformément au manuel 3.1 tel que publié en juillet 2020 par SKAO. L'inventaire des émissions a été préparé conformément à la norme ISO 14064-1:2019. La liste ci-dessous traite des points nécessaires, ainsi que du chapitre du présent inventaire des émissions dans lequel le sujet concerné est traité.

- A. Description de l'organisation (voir section 2.2.1)
- B. Responsable du rapport (voir page de couverture)
- C. Période du rapport (voir paragraphe page de couverture)
- D. Limites organisationnelles (voir section 2.3.1)
- E. Limites et critères de déclaration pour définir les émissions significatives (voir section 2.3)
- F. Émissions directes de CO<sub>2</sub>e (voir section 3)
- G. Émissions biogéniques de CO<sub>2</sub>e (voir section 2.4.4)
- H. Élimination directe du CO<sub>2</sub>e (voir section 2.4.4)
- I. Exclusions de la quantification (voir section 2.4.3)
- J. Émissions indirectes par catégorie (voir section 3.3)
- K. Année de référence (voir section 2.2.3)
- L. Ajustements à l'année de base ou recalculs (voir section 2.4.6)
- M. Méthode de calcul (voir section 2.4)
- N. Ajustements de la méthode de calcul (voir section 2.4)
- O. Facteurs d'élimination (voir section 2.4.4)
- P. Incertitudes sur les émissions et les absorptions (voir section 2.4.5)
- Q. Incertitude sur le résultat (voir section 2.4.5)
- R. Référence à ISO 14064-1:2019 (voir section 2.1)
- S. Référence à la vérification (voir section 2.2.5)
- T. Facteurs d'émission et sources utilisées (voir section 2.4.2)

### 2.2. Donnée de base

#### 2.2.1. Descriptif de l'organisation

Hydrogaz est une entreprise belge spécialisée dans l'installation, l'entretien et la rénovation des infrastructures souterraines canalisations d'eau potable, gaz, égouts, réseaux incendie, réseaux de chaleur, ainsi que les câbles pour l'électricité, l'éclairage public et les télécommunications. Elle intervient aussi sur les travaux de voirie, terrassements et aménagements, pour des clients publics ou privés, et assure des opérations de réhabilitation de réseaux enterrés.

En complément de ces services traditionnels, Hydrogaz propose des techniques spécialisées pour la rénovation ou la réhabilitation des réseaux existants sans tranchée. L'entreprise peut aussi assurer le nettoyage, l'inspection par caméra, l'étanchéification de colonnes de gaz, et même le curage de canalisations via ses filiales spécialisées. Ces prestations permettent de réhabiliter ou entretenir les réseaux souterrains existants, ce qui rend le groupe capable de gérer des projets globaux, de la conception à la rénovation.

**Tableau 1: Information sur Hydrogaz**

Company information	
Site Web	<a href="https://www.hydrogaz.be/">https://www.hydrogaz.be/</a>
Code Nace	42211 et 42220
Période reporté	FY2024

### 2.2.2. Structure d'organisation

**Tableau 2: Liste des sites de Hydrogaz**

Site	Nombre de bâtiment
Derullieux - Belgium	1
Grâce-Hollogne - Belgium	1
Chantiers	0
Total	2

### 2.2.3. Année de référence

**Tableau 3: Année de référence par site**

Site	Année de référence
Derullieux - Belgium	2024
Grâce-Hollogne - Belgium	2024
Chantiers	2024

### 2.2.4. Période de déclaration

La période de déclaration court du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

### 2.2.5. Vérification

L'inventaire des émissions de CO<sub>2</sub> est vérifié par l'organisme reconnu Vinçotte le 09/02/2026 dans le but d'obtenir un certificat sur l'échelle de performance CO<sub>2</sub> de niveau 3.

## 2.3. Démarcation

### 2.3.1. Limites organisationnelles

La méthode du Protocole des GES est utilisée pour déterminer les limites de l'organisation, tandis que la méthode de contrôle opérationnel est utilisée pour déterminer les limites.

**Tableau 4: Pourcentage de consolidation de chaque site**

Site	Type	Pourcentage de consolidation
Derullieux - Belgium	Bureau et Stockage	100%
Grâce-Hollogne - Belgium	Bureau et Stockage	100%

### 2.3.2. Changement d'organisation

Il n'y a eu aucun changement organisationnel au cours de la période couverte par ce rapport.

### 2.3.3. Projets avec avantage échelle de performance CO<sub>2</sub>

Aucun projet à déclarer sur la période considérée.

## 2.4. Méthode de calcul

### 2.4.1. Scopes/Étendues

Selon le « GHG Protocol » et le manuel de l'échelle de performance CO<sub>2</sub>, les émissions sont réparties entre émissions directes et indirectes. Les émissions directes proviennent de sources possédées ou contrôlées par l'entité déclarante. Les émissions indirectes sont générées en conséquence des activités de l'entité déclarante, mais se produisent dans des sources possédées ou contrôlées par une autre entité. Les émissions directes et indirectes sont divisées en trois périmètres, comme présenté ci-dessous.

#### Scope 1

Le Scope 1 comprend toutes les émissions de carbone que l'organisation peut gérer directement (émissions directes de GES). Cela inclut les émissions issues de la combustion de combustibles fossiles dans des sources mobiles ou stationnaires (par exemple, chaudières, générateurs ou véhicules possédés ou contrôlés), ainsi que les émissions générées par des processus chimiques ou physiques, et les émissions fugitives issues de l'utilisation de systèmes de refroidissement ou de climatisation (AC). Le tableau 5 ci-dessous donne un aperçu des sources d'émissions prises en compte dans le Scope 1, selon les informations fournies par Hydrogaz.

**Tableau 5: Aperçu des sources d'émissions Scope 1 pour 2024**

Categories	Sources d'émissions	Inclus dans l'étude
Combustion stationnaire	Génération d'électricité ou de chaleur	Inclus
Combustion mobile	Véhicules & équipements d'entreprise	Inclus
Processus chimiques & physiques	Fabrication ou transformation de produits chimiques ou de matériaux	Inclus - Non pertinent pour Hydrogaz
Fuites de fluides frigorigènes	Émissions de gaz frigorigènes utilisés dans les groupes froids	Inclus - Non pertinent pour Hydrogaz

#### Scope 2

Le Scope 2 comprend les émissions indirectes de GES liées à la production d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid achetés par l'organisation auprès de fournisseurs d'énergie externes. Les émissions du Scope 2 sont rapportées selon la méthode basée sur le marché (market-based). La méthode market-based reflète les émissions associées à des achats d'électricité effectués de manière délibérée par l'entreprise. Lorsque le contrat d'achat garantit l'origine de la production d'énergie, des facteurs d'émission spécifiques et pertinents peuvent être utilisés.

**Tableau 6: Aperçu des sources d'émissions Scope 2 pour 2024**

Categories	Sources d'émissions	Inclus dans l'étude
Electricité	Electricité achetée	Inclus

Categories	Sources d'émissions	Inclus dans l'étude
Vapeur	Vapeur achetée	Inclus - Non pertinent pour Hydrogaz
Refroidissement urbain	Refroidissement urbain acheté	Inclus - Non pertinent pour Hydrogaz
Chauffage urbain	Chauffage urbain acheté	Inclus - Non pertinent pour Hydrogaz

### Scope 3

Le Scope 3 couvre les autres émissions indirectes, telles que celles liées à l'extraction et la production des matières premières et services achetés, à l'utilisation de véhicules non possédés ou contrôlés par l'entité déclarante, à l'externalisation d'activités ou encore à l'élimination des déchets. Le tableau 7 ci-dessous donne un aperçu des sources d'émissions prises en compte dans le Scope 3. Pour l'échelle de performance CO<sub>2</sub> au niveau 3, il suffit de prendre en compte les émissions des voyages d'affaires.

**Tableau 7: Aperçu des sources d'émissions Scope 3 pour 2024**

Categories	Sources d'émissions	Inclus dans l'étude
Achats de bien et de services	Matières premières et services achetés	Non inclus
Actifs immobilisés	Achat de biens d'équipement (équipements informatiques, machines, bâtiments, etc.)	Non inclus
Émissions Amont liées à l'énergie	Émissions liées à la production d'électricité et de carburant, y compris les pertes de transmission et de distribution	Inclus dans le scope 1 & 2
Transport et distribution amont	Transport et distribution de biens et services achetés par l'entreprise déclarante	Non inclus
Déchets	Gestion des déchets opérationnels (mise en décharge, recyclage, etc.)	Non inclus
Voyages d'affaires	Voyages et hébergements des employés/contractants	Inclus - Non pertinent pour Hydrogaz
Trajets domicile-travail et télétravail	Exploitation des actifs loués par l'organisation (locataire) durant l'année de reporting, non inclus dans les scopes 1 ou 2	Non inclus
Actifs en location amont	Exploitation des actifs loués par l'organisation (locataire) durant l'année de reporting, non inclus dans les scopes 1 ou 2	Non inclus
Transport et distribution aval	Transport et distribution des produits non achetés par l'entreprise déclarante	Non inclus
Transformation des produits intermédiaires vendus par l'organisation	Transformation des produits intermédiaires vendus par l'organisation	Non inclus
Utilisation des produits vendus	Émissions liées à l'utilisation des produits vendus (ex. : consommation d'énergie à l'usage)	Non inclus

Categories	Sources d'émissions	Inclus dans l'étude
Fin de vie des produits vendus	Élimination et traitement des produits vendus	Non inclus
Actifs en location aval	Exploitation d'actifs possédés par l'entreprise (bailleur) et loués à d'autres entités, non inclus dans les scopes 1 ou 2	Non inclus
Franchises	Exploitation de franchises non incluses dans les scopes 1 ou 2	Non inclus
Investissements	Activités liées à des investissements non inclus dans les scopes 1 ou 2	Non inclus

### 2.4.2. Méthode de calcul actuelle et facteurs de conversion

Ce rapport périodique a été élaboré conformément aux exigences du manuel 3.1 de l'échelle de performance CO<sub>2</sub>, tel que publié par la SKAO en juillet 2020.

Les facteurs d'émission utilisés proviennent du site <https://www.co2emissiefactoren.be>.

Conformément aux exigences supplémentaires de l'échelle de performance CO<sub>2</sub>, les émissions de CO<sub>2</sub>e ont été calculées sur la base des facteurs d'émission Well-to-Wheel (WTW). Cela inclut les émissions liées à l'extraction et à la production du carburant (Well-to-Tank, WTT), considérées comme des émissions indirectes du Scope 3 selon le GHG Protocol. Tous les calculs présentés dans ce rapport intègrent donc les facteurs d'émission WTW. Aucun rapport distinct n'est fourni pour les émissions WTT en amont des combustibles utilisés. Les facteurs d'émission le plus importants sont présentés dans le tableau 8 ci-dessous et en annexe 1.

**Tableau 8: Sources des facteurs d'émissions**

Source d'émission	Unité	Facteur d'émission (kgCO <sub>2</sub> e/unité)	Source
Essence (fossil)	L	3,073	CO2emissiefactorenv2024
Essence (E10)	L	2,821	CO2emissiefactorenv2024
Diesel (fossil)	L	3,468	CO2emissiefactorenv2024
Diesel (B7)	L	3,255	CO2emissiefactorenv2024
Électricité Belgique	kWh	0,212	CO2emissiefactorenv2024
Injection d'énergie verte sur le réseau	kWh	0	CO2emissiefactorenv2024
Consommation d'énergie verte. Propre PV	kWh	0	CO2emissiefactorenv2024
Gaz Naturel	kWh	0,2142	CO2emissiefactorenv2024

### 2.4.3. Exclusions

Aucune exclusion d'entité ou de succursale ne s'applique.

#### **2.4.4. Émissions de CO<sub>2</sub> biogéniques et élimination de CO<sub>2</sub>**

Les émissions de CO<sub>2</sub> biogéniques ne sont pas incluses dans le présent inventaire, car elles ne sont pas jugées pertinentes. Par ailleurs, aucune suppression de CO<sub>2</sub> n'est rapportée, car ce cas de figure ne s'applique pas. Enfin, aucune émission de CO<sub>2</sub> n'est captée.

#### **2.4.5. Sources de données et incertitudes**

La collecte des données de consommation repose principalement sur les factures, les bons de livraison et les relevés de consommation. Concernant l'incertitude des données utilisées, un niveau élevé de fiabilité est supposé, étant donné que les informations proviennent en grande partie de documents officiels tels que les factures. L'incertitude liée aux données de consommation est estimée à environ 5 %. Par ailleurs, une incertitude existe également au niveau des facteurs d'émission utilisés, estimée entre 5 et 10 %.

#### **2.4.6. Modifications de la méthode de calcul**

Ne s'applique pas.

## 3. Emissions carbone

### 3.1. Empreinte carbone par source d'émission

#### 3.1.1. Général

D'après les données fournies par Hydrogaz, les émissions totales de GES déclarées pour l'année 2024 sont estimées à 2 673 tCO<sub>2</sub>e. Le tableau 9 ci-dessous présente les chiffres clés des émissions de GES (en kgCO<sub>2</sub>e) conformément au GHG Protocol.

**Tableau 9: Emissions par Scopes et categories**

Catégories	Emissions 2024 (kgCO <sub>2</sub> e)	Percentage of total (%)
Scope 1	2 650 175	99.14%
Camionnettes	1 627 793	60.89%
Équipements	878 547	32.86%
Voitures de société	143 835	5.38%
Scope 2	23 073	0.86%
Electricité	23 073	0.86%

**Tableau 10: Emissions par Sites**

Sites	Emissions 2024 (kgCO <sub>2</sub> e)	Percentage of total (%)
Derullieux	110 612	4.14%
Grâce-Hollogne	187 890	7.03%
Chantiers	2 374 747	88.83%

#### 3.1.2. Empreinte carbone par Scope

La quasi intégralité des émissions de Hydrogaz sont liées à son Scope 1, car la plupart des activités sont réalisées avec des machines lourdes. Les graphiques ci-dessous montrent également les émissions relatives (chiffre d'affaires et ETP), qui seront utilisées pour suivre l'évolution à l'avenir.

**Tableau 11: Emissions par Scopes**

Catégories	Emissions 2024 (kgCO <sub>2</sub> e)	Percentage of total (%)
Scope 1	2 650 175	99.14%
Scope 2	23 073	0.86%

### 3.1.3. Empreinte carbone par chiffre d'affaires

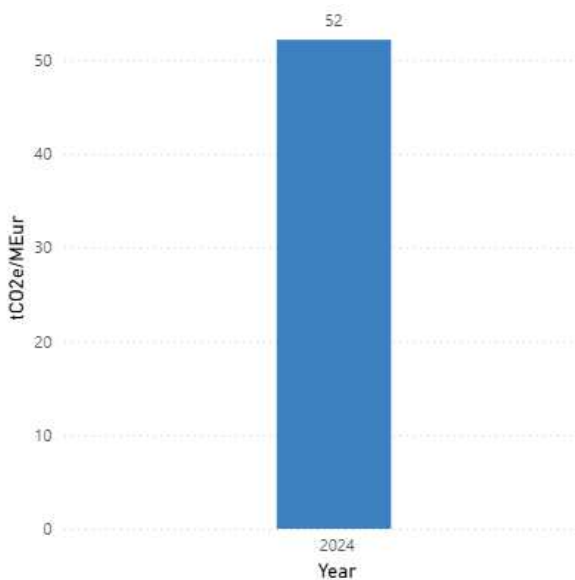


Figure 1: Empreinte carbone par chiffres d'affaires (tCO<sub>2</sub>e/MEur)

### 3.1.4. Empreinte carbone par ETP

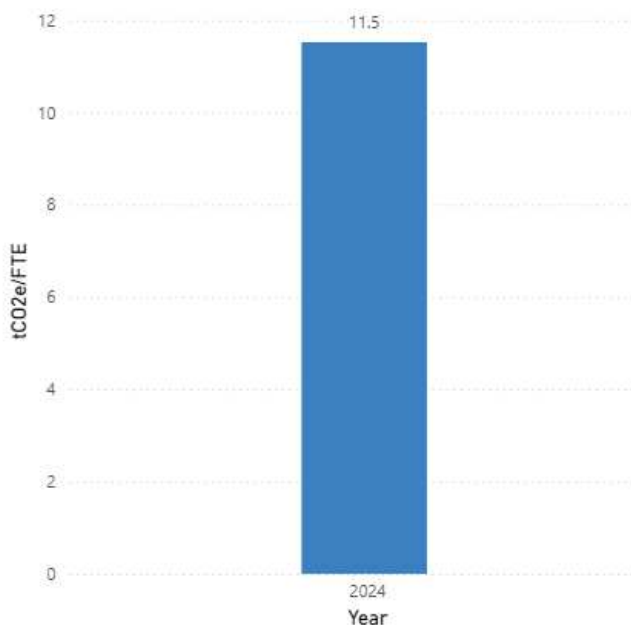


Figure 2: Empreinte carbone par ETP (tCO<sub>2</sub>e/ETP)

## 3.2. Émissions directes du chauffage

Le graphique ci-dessous montre les émissions liées au chauffage. Hydrogaz utilise le chauffage sur tous ses sites; et surtout sur les chantiers. Sur les chantiers, le chauffage des baraques de chantier se fait principalement via un groupe électrogène.

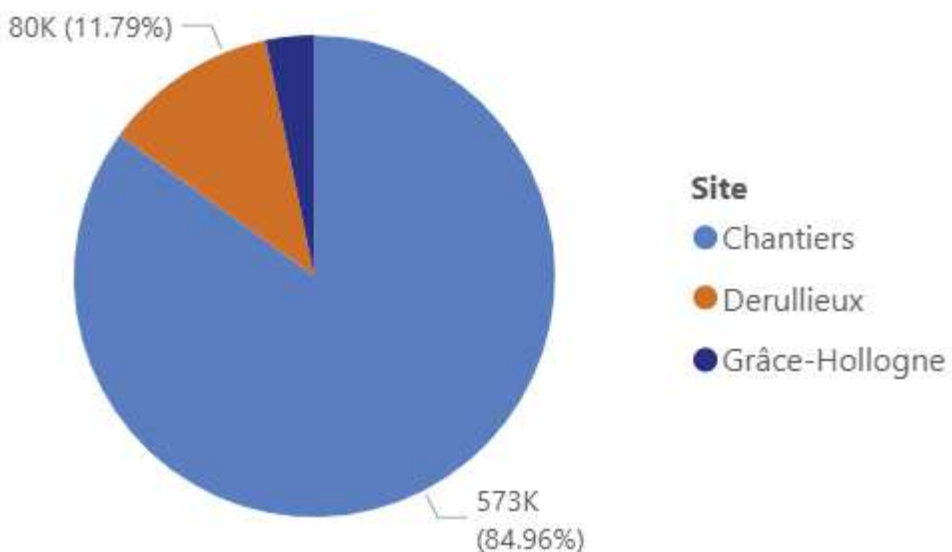


Figure 3: Empreinte carbone du Chauffage par site (kg CO<sub>2</sub>e)

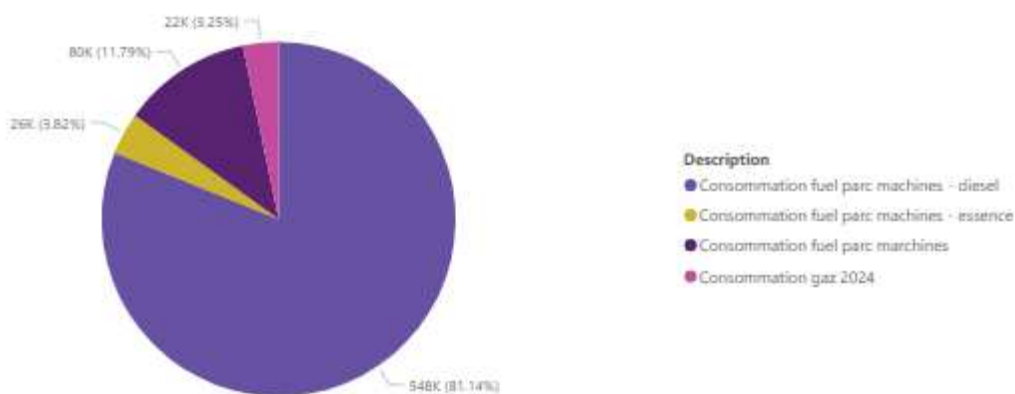


Figure 4: Empreinte carbone du Chauffage par type de gaz (kg CO<sub>2</sub>e)

### 3.3. Émissions indirectes de l'électricité

Les panneaux photovoltaïques d'Hydrogaz ont généré un volume d'électricité équivalent à 27 % des besoins totaux du site. Cette production se répartit en deux flux:

- 17 % sont directement auto-consommés, ce qui réduit d'autant les achats d'électricité sur le réseau (et donc les émissions de Scope 2).
- 10 % sont réinjectés dans le réseau belge, contribuant ainsi à la production d'énergie verte nationale.

Le graphique ci-dessous présente la consommation totale d'électricité par site:

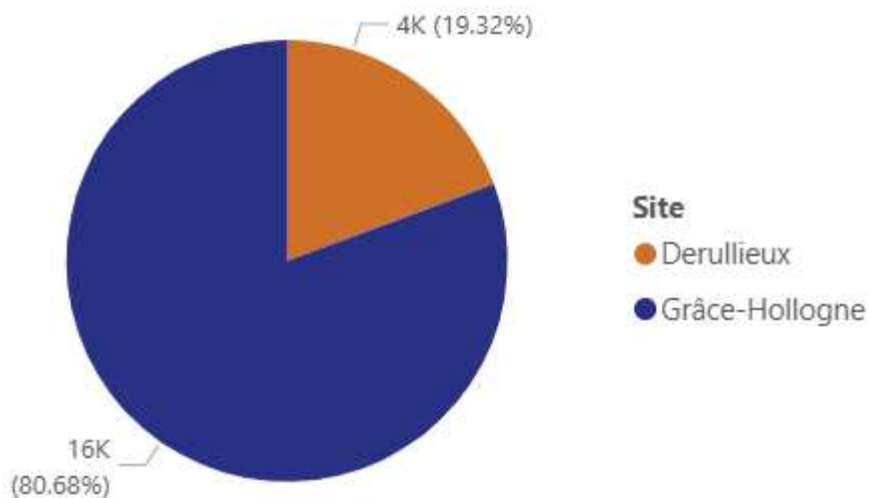


Figure 5: Empreinte carbone de l'électricité par site (kg CO<sub>2</sub>e)

### 3.4. Émissions directes des équipements

Hydrogaz a besoin de diesel ou d'essence pour faire fonctionner ses équipements sur chantiers.

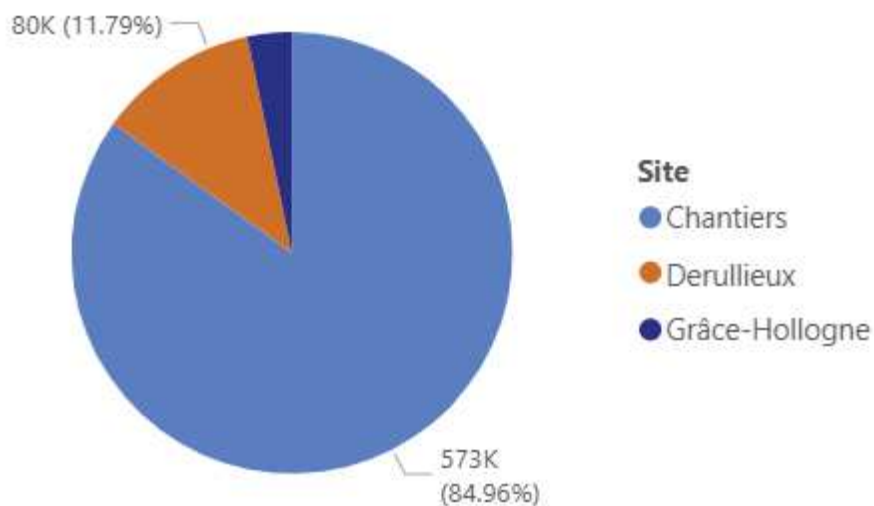


Figure 6: Empreinte carbone des équipements par site (kg CO<sub>2</sub>e)

### 3.5. Émissions directes des véhicules de société

La flotte est la principale source d'émissions pour la mobilité chez Hydrogaz et se compose de deux catégories: les camionnettes et les véhicules de société. Les camionnettes représentent l'écrasante majorité des émissions (92%), constituant l'outil logistique indispensable pour l'activité opérationnelle. Cette consommation est exclusivement liée aux Chantiers, confirmant que la flotte est principalement sollicitée pour le transport des équipes et du matériel sur le terrain, plutôt que pour des déplacements administratifs."

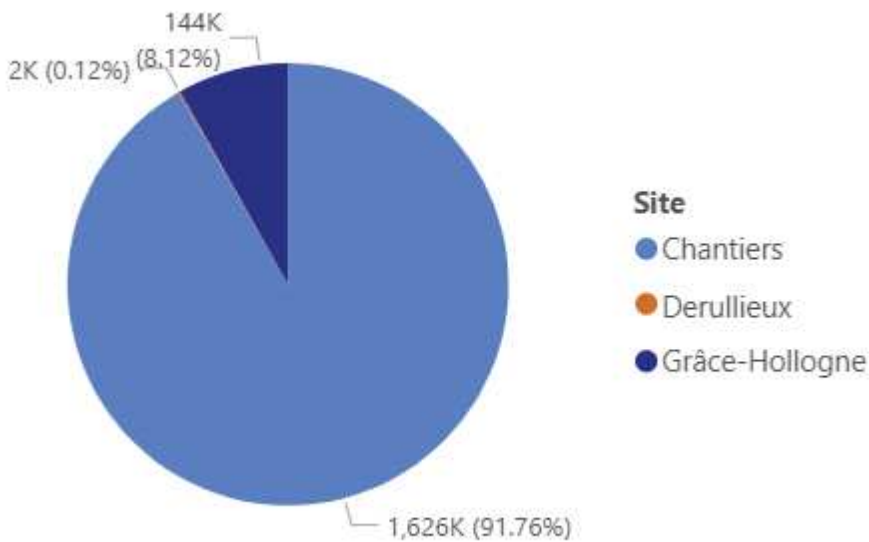


Figure 7: Empreinte carbone des véhicules par site (kg CO<sub>2</sub>e)

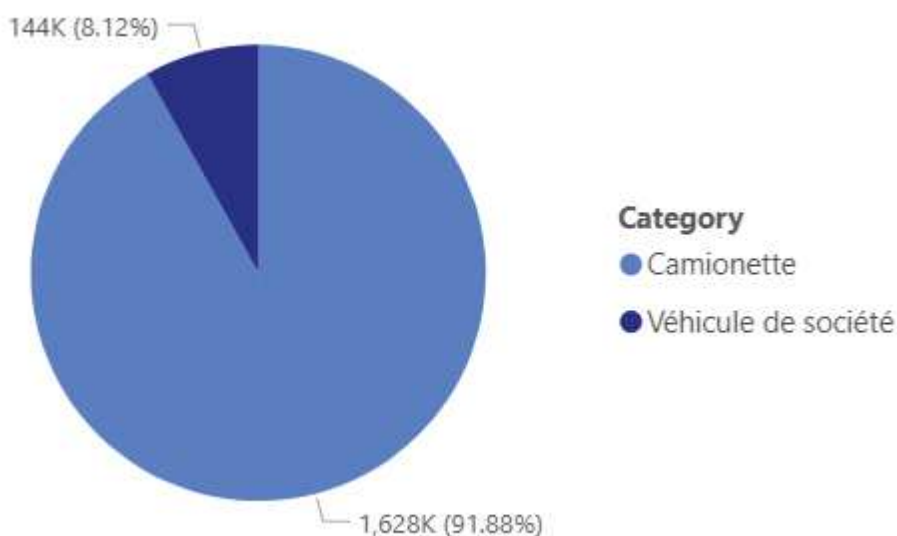


Figure 8: Empreinte carbone des véhicules par type (kg CO<sub>2</sub>e)

## 4. Plan d'action

### 4.1 Identification

Sur la base de l'analyse ci-dessus ainsi que du bilan énergétique, un atelier a été organisé avec les parties prenantes internes de Hydrogaz concernées. Cet atelier visait à identifier des pistes d'action concrètes pour réduire les émissions de Scope 1 et 2, à travers une séance de brain storming collective.

Un large éventail de mesures potentielles a été recensé, en s'inspirant notamment de la liste de recommandations proposées par SKAO, des bonnes pratiques observées dans le secteur, ainsi que des initiatives déjà envisagées par la direction.

### 4.2 Prioritisation

En collaboration avec le chef de projet, les actions ont été priorisées selon les critères suivants :

- La faisabilité, évaluée selon trois niveaux (difficile / moyenne / facile) ;
- Le statut de mise en œuvre (à réaliser / à envisager / réalisé / abandonné) ;
- L'impact estimé (élevé / moyen / faible).

### 4.3. Analyse et validation des scénarios

Sur la base de la hiérarchisation des actions, une analyse de scénarios a été menée afin d'estimer les réductions d'émissions potentielles pour chaque mesure identifiée. Cette analyse a ensuite été présentée à la direction, qui a validé un ensemble de mesures à mettre en œuvre.

### 4.4. Mesures retenues

À l'issue du processus (atelier – hiérarchisation – analyse – validation), les mesures suivantes ont été retenues. Pour chacune d'entre elles, le niveau d'ambition correspondant selon la liste des mesures de SKAO est précisé.

#### 1. Mesures prioritaires

##### a. Réduction de la consommation de carburant et électrification du parc de véhicules

- Ces nouveaux véhicules plus performants consomment moins et peuvent contenir une plus grande part de biodiesel
- Sur les 21 véhicules, 11 sont déjà électriques ou hybrides. Les 10 véhicules restants seront remplacés dans les 2 prochaines années (jusqu'en 2027)
- Une formation annuelle d'éco-utilisation du matériel pour les ouvriers sera ajoutée à la semaine de la sécurité en janvier afin de réduire la consommation de carburant des machines.

##### b. Réduction de la consommation d'énergie des bâtiments

- Sur base d'un audit énergétique, établir les pistes d'améliorations permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (e.g. isolation)
- Installer des LED partout dans les bâtiments
- Bureaux sans gaz

### 4.5. Mise en œuvre et suivi

Un indicateur de performance (KPI) pertinent est défini pour chaque mesure. Des responsables sont désignés pour chacune d'entre elles, afin d'en assurer l'élaboration, le suivi, les ajustements nécessaires ainsi que la mise en œuvre opérationnelle.

Les mesures, les objectifs associés et les réductions effectivement réalisées feront l'objet d'une communication régulière, tant en interne qu'en externe (cf. plan de communication). Un cycle de pilotage a également été mis en place pour permettre un suivi régulier des données collectées.

Les critères de durabilité seront également intégrés dans les rapports QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), afin que l'ensemble des collaborateurs sur les chantiers soient pleinement informés.

### 4.6. Liste des mesures

Les mesures sont présentées et classées par catégories. Dans les tableaux ci-dessous, la quantification des effets, exprimée en pourcentage, est quantifiée pour une catégorie donnée.

**Tableau 12: Liste des mesures et impact estimé - Mobilité**

Action	KPI	Responsable	Effet estimé
Remplacement des véhicules diesel par des véhicules électriques	Véhicules électriques/hybrides (11/21)	Steven Forthomme	-37,72%
Remplacement de 8 camions pour des camions plus performants	Camions remplacés (0/8)	Steven Forthomme	-5%

**Tableau 13: Liste des mesures et impact estimé - Chantiers**

Action	KPI	Responsable	Effet estimé
Formation d'éco-utilisation du matériel pour les ouvriers	Employés formés (0/232)	David Gervais	Action transversale à l'entreprise et difficile à quantifier
Electrification des machines portatives	Nombre de machines	Patrick Breban (magasinier)	-9%
Achat de matière premières recyclées	Pourcentage des achats recyclés sur les achats totaux	Nicolas Riboux (Deviseur)	Le Scope 3 n'étant pas calculé, l'action ne peut être quantifiée

**Tableau 14: Liste des mesures et impact estimé - Bâtiments**

Action	KPI	Responsable	Effet estimé
Audit énergétique et isolation	Rénovation des bâtiments (0/2)	David Gervais	-20%
Installer des LED dans tout les bâtiments	Pourcentage de LEd sur l'entièreté des luminaires	Patrick Breban (magasinier)	-9%
Bureaux sans gaz	Surface des bureaux chauffée (10% des m <sup>2</sup> totaux)	Steven Forthomme	-10%

**Tableau 15: Liste des mesures et impact estimé - Générale**

Action	KPI	Responsable	Effet estimé
Sensibilisation des employés/ouvriers	Nombre d'employés présents lors des ateliers de sensibilisation	Steven Forthomme	Action transversale à l'entreprise et difficile à quantifier

## 4.7. Objectifs

### 4.7.1. Objectif propre

Dans le cadre de sa stratégie climat, Hydrogaz a choisi de fixer un objectif de réduction de 14,6 % de ses émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2 d'ici 2028, en prenant l'année 2024 comme année de référence et relatif aux chiffres d'affaires. Cela correspond à une réduction moyenne annuelle de 3,65 % sur la période 2024-2028.

Cet objectif a été validé par la direction et s'inscrit dans une volonté forte de transformation, notamment à travers une électrification progressive des activités.

L'ambition de Hydrogaz repose en particulier sur la diminution significative des émissions de Scope 1, grâce à des mesures telles que la conversion de la flotte de véhicules, la réduction de la consommation de carburants fossiles et la formation à l'éco-utilisation du matériel sur les chantiers.

En parallèle, il est anticipé que les émissions de Scope 2 pourraient connaître une légère augmentation, en lien avec la montée en puissance des équipements électriques. Cependant, cette évolution sera encadrée par un recours accru à l'électricité verte et un suivi rigoureux des consommations, afin de garantir un bilan globalement positif pour le climat.

### 4.7.2. Analyse comparative

L'échelle de performance CO<sub>2</sub> est de plus en plus utilisée en Belgique. En Flandre en particulier, plusieurs entreprises ont déjà obtenu un certificat. En Wallonie, l'échelle est encore en cours d'élaboration. Hydrogaz est donc l'une des entreprises wallonnes les plus progressistes à avoir déjà demandé un certificat sur l'échelle de performance CO<sub>2</sub>. Par rapport à certaines autres entreprises belges, Hydrogaz se situe dans la moyenne en termes d'ambition.

**Tableau 16: Objectifs de réduction annuelle de quelques entreprises belges certifiées**

Entreprises	Niveau échelle CO <sub>2</sub>	Objectif de réduction (Scope 1 & 2)	Réduction annuelle
Besix	Niveau 5	-57 % (Intensité) d'ici 2030 (vs 2019)	5,2 % / an
APK Holding NV	Niveau 3	-20% d'ici 2028 (vs 2023)	4,0% / an
<b>Hydrogaz</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>-14,6% d'ici 2028</b>	<b>3,6 % / an</b>
Cegelec	Niveau 3	-40 % d'ici 2030 (vs 2018)	3,3 % / an
Mobix	Niveau 3	-21 % d'ici 2030 (vs 2022)	2,6 % / an
Eloy (construction)	Niveau 3	-10 % d'ici 2027 (vs 2023)	2,5 % / an
SI-HBEL	Niveau 3	-15 % (Intensité) d'ici 2030 (vs 2023)	2,1 % / an
Colas Belgium	Niveau 5	-10 % d'ici 2026 (vs 2019)	1,4 % / an

## 5. Conclusion

Face à l'urgence climatique, Hydrogaz a choisi d'agir de manière proactive et structurée. En fixant un objectif de réduction de ses émissions de 14,6 % d'ici 2028 (relatif au chiffres d'affaires), l'entreprise affirme son engagement en faveur d'un avenir bas-carbone, tout en intégrant cette ambition au cœur de ses opérations.

Les actions identifiées – allant de l'électrification des véhicules à l'amélioration de l'efficacité énergétique sur les chantiers – sont le fruit d'une démarche participative et rigoureuse, impliquant l'ensemble des parties prenantes internes. Elles s'appuient sur des leviers concrets, des indicateurs de suivi (KPI) clairement définis, et un cycle d'amélioration continue garantissant leur mise en œuvre dans la durée.

La trajectoire choisie par Hydrogaz s'inscrit dans un mouvement plus large de transformation du secteur de la construction, vers plus de sobriété, de résilience et d'innovation.

*Pour l'entreprise Hydrogaz*

Bruxelles, le 24 septembre 2025

**OBJET : Attestation d'inscription à la Commission sectorielle Environnement de Mobiwall**

Madame, Monsieur,

En tant que fédération des entreprises de voirie, nous avons mis en place une commission sectorielle dédiée aux questions environnementales, et plus particulièrement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le cadre de l'implémentation du système de l'échelle de performance.

Par la présente, nous attestons que l'entreprise Hydrogaz a exprimé sa volonté de participer activement aux travaux de cette commission.

La commission respecte l'ensemble des critères prévus par le manuel, aussi bien en termes de contenu que de fonctionnement.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Avec nos salutations distinguées,



Secrétaire Général de mobiwall  
Ir. Didier Block

Pour atteindre nos objectifs en matière de sécurité, de qualité et d'environnement, nous nous efforçons de mettre en pratique les principes suivants :

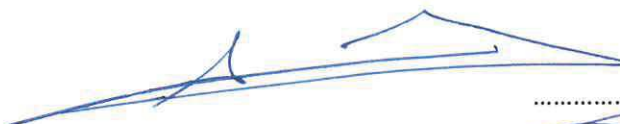
- Travailler en toute sécurité et en bonne santé et prévenir les dommages à l'environnement et aux équipements relèvent de la responsabilité directe de chacun et des tiers qui travaillent pour nous.
- L'amélioration continue de nos performances en matière d'environnement, de qualité et de sécurité exige un engagement personnel et des efforts de la part de chacun.
- Tout travail doit être soigneusement préparé, organisé en toute sécurité et exécuté avec compétence, en utilisant des ressources et des machines appropriées, inspectées et correctement entretenues. Un comportement sûr au travail est une condition essentielle au maintien de l'emploi.
- La mise à jour permanente des connaissances et des compétences de chaque employé en matière de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement est un élément essentiel du processus d'amélioration continue de nos performances en matière de sécurité, de qualité et d'environnement. Nous veillons donc à ce que chacun soit suffisamment formé pour effectuer son travail en toute sécurité, de manière qualitative et sans nuire à l'environnement.
- Les accidents et les blessures doivent être évités et tout risque doit être gérable.
- Chacun d'entre nous effectuera en permanence une analyse des risques de dernière minute (ARDM/LMRA) des travaux prévus, ce qui permettra d'assurer la sécurité générale de tous et de leur environnement.
- Les accidents et les incidents font l'objet d'enquêtes et d'audits de sécurité préventifs, qui sont des activités essentielles du processus de prévention et contribuent à l'identification et à la maîtrise des risques.

L'entreprise s'est également engagée à mener une politique de diversité intégrée et inclusive. Nous voulons que chacun, à tous les niveaux, ait des chances égales et que les gens puissent être eux-mêmes tout en se respectant les uns les autres.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, l'entreprise s'est également engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Nous donnons forme à tous ces sujets importants et testons leur application et leur valeur non seulement en interne, mais aussi par le biais de certifications et de qualifications externes (ISO, VCA, ESG, Achilles, Ecovadis, etc.).

Tom Vendelmans  
CEO INFRA Group

  
Benoît AERTS  
Administrateur-Délégué  
HYDROGAZ S. A.

  
Steven FORTHOMME  
HYDROGAZ SA